

MONTSAUCHE-LES SETTONS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020



Date de la convocation: 8 octobre 2020

Nombre de membres: en exercice: 15 présents: 10 pouvoir: 4 absent : 1

Etaient présents : Mme LECLERCQ ; Mmes BILLIER, BOUCHE-PILLON, GASPARD, GOUSSOT, MAHE-JANSSEUNE; MM. GIRARD, JACQUEMANT, SIMONNET, et MORIZOT formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé : Mme HABERT a donné pouvoir à Madame GASPARD ; Mme MEYER a donné pouvoir à Madame MAHE-JANSSEUNE ; Mme RACITI a donné pouvoir à Madame LECLERCQ ; M. VOILLOT a donné pouvoir à Madame BILLIER ;

Etaient absents .M.BOUCHER

Mme GOUSSOT Anne-Marie a été nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h08; le Conseil Municipal pourra valablement délibérer.

Madame le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal du compte-rendu du conseil municipal du 20 août 2020. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est validé.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle souhaiterait ajouter plusieurs points relatifs aux finances locales à l'ordre du jour :

- SAUR : remplacement matériel dans le cadre de l'arrêt des communications GSM/RTC
- Adhésion au CAUE pour l'année 2020
- Devis du SIEEEN pour la DADS 2020

Le conseil municipal valide l'ajout des trois points à l'ordre du jour.

▪ **Aide sociale**

Présentation d'une demande d'aide sociale pour la prise en charge des frais d'hébergement en EHPAD de Monsieur C.... J.....

Le conseil émet un avis favorable.

▪ **Intercommunalité**

- *Transfert de la planification et de l'élaboration des documents d'urbanisme à la Communauté de Communes*

La loi ALUR prévoit un transfert automatique de la compétence urbanisme aux intercommunalités au 1er janvier 2021. Toutefois, les communes ont la possibilité de la conserver en créant une minorité de blocage. Pour ce faire, il est nécessaire qu'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020.

Le conseil, après en avoir délibéré, s'oppose au transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs.

- *Transfert de certains pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de Communes*

Madame le Maire expose que les pouvoirs de police attachés à l'exercice des compétences transférées sont automatiquement attribués au Président de l'intercommunalité.

En ce qui concerne notre communauté de communes, les pouvoirs de police spéciale suivants sont susceptibles d'être transférés du Maire au Président de la communauté de communes :

- pouvoir de police en matière de voirie ;
- pouvoir de police en matière d'assainissement non collectif ;
- pouvoir de police en matière de collecte des déchets ;
- pouvoir de police relative aux aires d'accueil des gens du voyage ;
- pouvoir de police en matière d'habitat.

La loi permet cependant au Maire de s'opposer à ce transfert automatique.

Madame le Maire souhaite l'avis des membres du conseil : le conseil se prononce pour ne pas transférer les pouvoirs précités et autorise Madame le Maire à prendre un arrêté en ce sens.

- *Point sur le dernier conseil communautaire*

Madame le Maire propose de transmettre aux conseillers les documents « importants » émis à l'occasion des conseils communautaires.

Evocation des sujets évoqués lors du dernier conseil communautaire : installation de nouveaux Points d'Apport Volontaire au tour du lac des Settons ; rénovation du gymnase de Montsauche-les Settons...

▪ **Finances Locales**

- *Décision Budgétaire Modificative Budget communal 2020*

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder au virement de crédits suivant sur le budget communal 2020:

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318-217 : Acquisition maison Baroin	1 797.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-618 : Route forestière bois de Serre	0.00 €	1 676.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-619 : Ecole connectée	0.00 €	121.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-2020004 : ACHAT MOBILIER	1 087.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-819 : Materiel divers	0.00 €	1 087.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 884.00 €	2 884.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 884.00 €	2 884.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la présente décision modificative.

- *Remboursement d'assurance d'un sinistre survenu sur le matériel roulant communal*

Suite à sinistre survenu sur une vitre du tracteur de la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le remboursement des assurances GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE pour la somme de 593,92 €.

- *Travaux de la Maison Intergénérationnelle : Choix d'un organisme bancaire pour la souscription d'un prêt*

Madame le Maire informe le conseil qu'afin de financer la dernière tranche de travaux pour la Maison Intergénérationnelle un emprunt d'un montant de 500 000,00€ est nécessaire.

Madame le Maire propose de faire une demande de financement sur 25 ans afin de pallier aux éventuels aléas (logements non loués, malfaçons...).

Pour le moment, deux propositions de financement ont été reçues de la part du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne. Une offre de la part du Crédit Mutuel est encore en attente.

Madame le Maire demande au conseil un accord de principe pour pouvoir souscrire l'emprunt le mieux disant une fois les trois offres reçues : Accord à l'unanimité

- *Charges financières liées aux bâtiments communaux loués*

Le calcul de régularisation des avances sur les charges locatives des logements communaux sont à réactualiser. Messieurs JACQUEMANT et SIMONNET se portent volontaires pour mettre à jour ce calcul et effectuer le suivi.

- *Choix de l'imprimeur du bulletin municipal annuel*

Un bulletin municipal annuel sera de nouveau proposé aux habitants. 3 devis ont été présentés pour l'impression du bulletin municipal :

	20 pages (prix en € TTC)	24 pages (prix en € TTC)
Imprimerie de Saulieu	682,00	726,00
Inore Groupe (Vareennes-Vauzelles)	772,20	797,50
KLS (Autun)	605,00	715,00

Après délibération, le devis de la société KLS est retenu.

- *Choix du prestataire copieur mairie et école*

Le contrat du prestataire des copieurs de la mairie et de l'école arrive à son terme. 3 devis ont donc été demandés :

	Coût trimestriel TTC
PBI (Autun)	271.39
CopiéFax (Vareennes-Vauzelles)	883.75
Rex Rotary (Nevers)	420,00

Après délibération, le devis de la société PBI est retenu.

- *SAUR : remplacement matériel dans le cadre de l'arrêt des communications GSM/RTC*

La télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC) qui est le réseau historique des téléphones fixes et le GSM Data (réseau mobile 2G). Ces technologies sont amenées à être remplacées par les communications numériques IP ce qui implique le remplacement de matériel sur le réseau d'eau. La SAUR présente donc un devis d'un montant de 3 428,09€ TTC afin de procéder au remplacement de ces pièces. Le devis de la SAUR est accepté et sera affecté au budget 2021.

- *Adhésion au CAUE*

Le conseil accepte après délibération de renouveler l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Nièvre (CAUE) pour l'année 2020 pour un montant de 93,96€.

- *Devis du SIEEEN pour la DADS 2020*

Le conseil accepte après délibération le devis communiqué par le SIEEEN concernant la réalisation à distance de la DADS-U pour l'année 2020 pour un montant de 267,00€ HT.

▪ **Domaine et Patrimoine**

- *Camping municipal de la Baie de la Faye : CampingCar Park*

Le camping municipal a eu quasiment les mêmes recettes entre 2019 (3 mois d'ouverture) et 2020 (2 mois d'ouverture) : Satisfaction quant à la fréquentation sur la saison 2020 mais la gestion du camping pose plusieurs problématiques (personnel, vétusté, mise aux normes...)

Afin d'améliorer et développer l'offre d'accueil des touristes itinérants, Madame le Maire et Monsieur Jacquemant ont rencontré la société CampingcarPark. Cette société propose des formules pour gérer le camping avec reversement d'une partie de recettes mais l'entretien resterait aux frais de la commune.

La commune reste décideur du tarif à appliquer.

La commune est actuellement en attente d'un budget prévisionnel avec différents scénarii.

- *Etude Conseil départemental de la Nièvre « Bois et Forêt »*

Le Conseil Départemental de la Nièvre propose de faire une étude sur le règlement de boisement : le coût de la prestation du bureau d'études sera pris en charge à 100 % par le Département pour les révisions qui rassembleront un minimum de 6 communes.

Le conseil municipal accepte la proposition du Conseil Départemental dans le cas où le coût sera pris en charge à 100% par le Département

- *Proposition de revalorisation du loyer SFR*

La Commune a reçu une proposition de la part de la société Valocôme afin de reprendre le bail signé avec SFR pour la parcelle située Outre-Cure. La signature d'une convention avec Valocôme se traduirait par une augmentation du loyer versé (+35%).

Madame le Maire propose au conseil de prendre plus ample connaissance de la proposition de la société Valocôme et de donner leur avis sous une semaine.

▪ **Politique de la ville, habitat, logement**

- *Projet de la société « Ages et Vie » : avancée du dossier*

Pour mémoire, le projet « Ages et Vie » consiste dans l'aménagement de 2 bâtiments pouvant accueillir 8 personnes âgées chacun et créant 3 emplois à la place de l'ancien lotissement des Noisetiers.

La commune est en attente d'une confirmation écrite pour savoir si la candidature de Montsauche-les Settons a été retenue.

- *Salle des fêtes : tarifs et gestion pendant l'épidémie de COVID-19*

La question de la gestion de la salle des fêtes s'avère compliquée en temps de COVID-19 et doit être sans cesse adaptée aux évolutions sanitaire et réglementaire.

Le règlement et la tarification (personnes de la commune / hors commune...) sont à retravailler et à mettre à jour : Gisèle GASPARD et Claude SIMONNET sont en charge de ce projet.

A ce jour, il existe uniquement un tarif week-end applicable pour la location aux particuliers.

A compter du 1^{er} octobre 2020, il existera deux tarifs pour la location aux particuliers :

- 160€ le week-end
- 80€ la soirée

- **Vie communale**

- *Ecole : participation financière des autres communes*

L'école maternelle/primaire de Montsauche-les Settons compte 50 élèves : 17 de Montsauche-les Settons, 19 de Planchez et 14 venant des communes de Lavault de Frétoy, Ouroux-en-Morvan, Saint-Agnan et Saint-Brissson.

Une réunion a eu lieu courant octobre afin de réunir les différents maires et évoquer le partage des frais entre les communes et présenter une répartition par élève (1757,00€ pour un élève de maternelle et 767,00€ pour un élève de primaire).

Planchez avait déjà prévu une participation (500€+275€ sous réserve de la validation de ces dépenses par la Cour Régionale des Comptes). Les autres communes doivent proposer cette participation à leur conseil municipal (100€ par élève).

Une autre réunion est prévue sur ce sujet en 2021.

Le conseil municipal valide le devis de la « Compagnie du Clair Obscur » pour le spectacle de Noël de l'école d'un montant de 727,00 € TTC.

- *Pavillon Bleu : campagne 2021*

Jessica Raciti s'est proposée pour gérer le dossier pour la saison 2021 (montage et dépôt du dossier...)

- *Bulletin municipal : choix des personnes en charge de son élaboration*

Mesdames BOUCHE-PILLON, GASPARD et MAHE-JANSSEUNE se portent volontaires pour élaborer le bulletin municipal annuel.

- **Personnel communal**

- *Nouvelle organisation du personnel communal en charge du ménage et de l'accueil des enfants*

L'agent technique en charge du ménage et de l'accueil des enfants (matin et midi) a quitté la collectivité début octobre.

Pour la remplacer, un agent technique en CDD a été embauché pour effectuer l'entretien des bâtiments communaux et la surveillance de la cantine à 28h hebdomadaires jusqu'à mi-juillet 2021.

- *Versement d'une prime exceptionnelle en raison de sujétions exceptionnelles liées à la nécessité de continuité du service public*

Le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer cette prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire et charge Madame le Maire d'accorder ces primes de manière individuelle en identifiant les agents bénéficiaires.

- **Institution et Vie politique**

- *Désignation d'un délégué à l'ATD Nièvre Ingénierie*

Monsieur Alain MORIZOT est désigné délégué de la commune auprès de l'ATD Nièvre Ingénierie afin d'y siéger lors des assemblés générales (Monsieur MORIZOT précise ne pas vouloir être candidat au Conseil d'Administration de l'ATD).

- Désignation de référents gendarmerie

Madame Marie LECLERCQ et Messieurs Jean-Pierre GIRARD, 1^{er} adjoint, et Claude SIMONNET, 3^e adjoint, sont désignés référents auprès de la Gendarmerie afin de pouvoir déposer plainte au nom de la Commune.

- Changement de localisation du siège social du SIAEP de Bonin

Lors du dernier Comité Syndical du SIAEP de Bonin, il a été voté le changement de lieu du siège social (à la Mairie de Brassy au lieu de la Mairie de Montsauche-les Settons).

Le conseil municipal accepte le changement de siège social.

- **Questions diverses**

- Prochaine vidange du lac des Settons aura lieu en 2021 accompagnée de travaux plus conséquents (soit jusqu'en mars-avril).
Le barrage des Settons va être complètement restauré dans le cadre du plan de relance de l'Etat.
- Monsieur Grégoire PIERRE-DESSAUX a récemment pris ses fonctions en tant que Sous-Préfet de Château-Chinon.
- Les élèves n'auront pas de séance de natation cette année scolaire en raison de la fermeture de la piscine de Château-Chinon pour travaux.
- A compter du 1^{er} janvier 2021 : Suite au groupement de commande effectué par le SIEEEN pour la fourniture d'électricité, la commune aura un fournisseur pour les compteurs de + de 42kw (TotalEnergies) et un fournisseur pour les compteurs de – de 42 kw (Plüm Energie)
- Les chats errants se multiplient de nouveau : une des conseillères est en charge de contacter « 30 Millions d'Amis » et le refuge de Thiernay.
- Un des habitants de la commune prend la parole afin de faire part de plusieurs demandes (fils de téléphone sur le sol...)

Séance levée à 22 heures 35.

Le Maire

LECLERCQ Marie